

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/003

SEANCE DU 07 FEVRIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

31/01/22

Date d'Affichage

14/02/22

Objet de la Délibération

Modification du tableau des emplois.

L' an deux mille vingt-deux, le sept février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, MARC, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DEGELH, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA.

Absents : M. LOUBEAU, Mme VITRICE, M. COMBLET

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

M. GOMES procuration Mme TRIAES

Mme RECH procuration à M. DAGUES BIE

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Secrétaire : M. MARC

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la mission suivante : agent de service propreté et matériel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création d'un emploi à temps complet soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2022.

Grade	Nombre de postes	Durée de travail hebdomadaire
Adjoint technique	1	35 h

- Précise que cet emploi pourra être occupé par un contractuel,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

M. le Maire,
Christophe Tountevich

